



# COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

## Réponse interpellation citoyenne

Date :	16/05/17
Concerne :	CC 16 mai 2017 - MCWB - Interpellation citoyenne sur plc

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Collège, je vous remercie pour votre interpellation et l'occasion qu'elle offre de clarifier certains éléments concernant le développement du logement dans votre quartier.

**Concernant la proportion de logements sociaux dans notre Commune**, elle est effectivement de l'ordre de 19% et je crois que nous pouvons être fiers de partager un cadre de vie exceptionnel avec des habitants de milieux sociaux divers sans grands problèmes.

Quand vous évoquez l'ajout de 240 logements publics, il faut préciser qu'il s'agit principalement de logements moyens répondant à des besoins diversifiés, dont une part sera dédiée à deux habitats communautaires l'un intergénérationnel, l'autre pour jeunes « différents ». Les nouveaux logements vont ainsi contribuer au renforcement de la mixité sociale et fonctionnelle du quartier.

Il est vrai qu'il y a **encore trop de logements sociaux vides** à WB et que leur rénovation doit être considérée comme une priorité. Heureusement, la tendance est en train de s'inverser. Les projections tablent sur une résorption totale en 2020.

Vous craignez pour le « **vivre ensemble** ». De fait cette question mérite une grande attention. Le Collège en est parfaitement conscient et mène plusieurs actions pour répondre à ce défi, en collaboration avec Le Logis, dont je vous donne trois exemples :

- Tout d'abord, les projets de logement seront accompagnés d'équipements tels qu'une crèche, une maison médicale, des salles communes, des potagers, etc.
- Par ailleurs Le Logis et la Maison de Quartier des cités jardins collaborent dans le cadre d'un Plan de Cohésion Sociale subventionné par la Région.
- Enfin la dimension culturelle du vivre ensemble est développée avec le projet « Karavan » mené par le Centre Culturel la Vènerie, qui consiste à proposer des activités culturelles dans les différents quartiers des cités jardins.

Les actions citoyennes contribuent aussi au « vivre ensemble », raison pour laquelle la Commune est notamment attentive à l'épanouissement des multiples activités de la Ferme du Chant des Cailles.

**Concernant l'étude de mobilité**, les tâches de comptage quantitatif et qualitatif ont été réalisées selon un protocole validé par Bruxelles-Mobilité prenant en compte l'ensemble des projets à terme.

Cette étude conclut à une augmentation très marginale du trafic, de l'ordre de 5%, et relève une attention particulière à porter au stationnement du Square et de l'avenue des Archiducs.

Partant de ces évaluations, le Collège a avancé une série de « Pistes pour la mobilité de demain autour du square des Archiducs », dont vous pouvez prendre connaissance sur le site de la Commune. Deux de celles-ci sont actuellement à l'étude :

- la desserte minute pour la crèche et
- l'augmentation de la capacité du parking du projet Archiducs Nord Gerfauts de 17 places au-delà des besoins.

**Concernant le recours au Conseil d'Etat**, il s'avère que celui-ci n'a pas ordonné la suspension du permis d'Urbanisme jugeant en l'espèce, qu'il n'y avait pas de risque que son exécution immédiate cause au requérant un préjudice « grave difficilement réparable », et que son annulation ne paraissait pas hautement probable. Le permis est donc réputé exécutoire et la SLRB le met en œuvre, comme dans d'autres cas.

**Concernant la participation citoyenne**, il est inexact de prétendre que les citoyens qui ne partagent pas nos idées n'ont aucun droit à la parole. J'en prends pour preuve les faits suivants :

1. Suite à la présentation du projet Archiducs Sud le 31 janvier 2014, 5 signataires de votre interpellation citoyenne ont adressé aux responsables politiques les propos suivants : « Le projet actuel présenté par le bureau d'architectes Blondel est en net progrès par rapport à tous ceux qui nous ont été soumis depuis 2006. Il tient compte de plusieurs remarques et propositions qui avaient été émises lors des réunions de participation. Toutefois, pouvons-nous encore attirer votre attention sur quelques points qui nous paraissent importants. » L'ensemble de ces remarques ont été traitées d'une manière ou d'une autre.
2. Les ateliers participatifs ont fait l'objet de compte-rendu qui, avant leur finalisation, ont été systématiquement transmis aux participants pour relecture et les remarques formulées en temps utile ont été intégrées.
3. Lors de la Commission de Concertation dans le cadre de la demande de permis d'Urbanisme, les riverains se sont exprimés et leurs avis ont été pris en considération.
4. La pétition "Du bon sens svp! Pour un plan logement équitable", très critique vis-à-vis du Plan Logement Communal, figure intégralement sur le site web de la Commune.
5. Le Mouvement Citoyen Boitsfortois et d'autres personnes nous ont écrit à plusieurs reprises et nous avons chaque fois répondu de manière circonstanciée.
6. Enfin, la dernière preuve de votre droit à la parole est votre interpellation et votre présence ce soir au Conseil Communal.

Le Collège comprend et respecte les inquiétudes qui sont liées au développement du logement dans votre quartier. Mais il est aussi conscient des difficultés pour rencontrées par un grand nombre de concitoyens se loger. C'est ainsi que la Commune a élaboré le Plan Logement Communal, qui exprime de manière transparente, la vision du Collège, globale et à long terme, quant au développement du logement.

J'insiste sur cette notion de long terme car, à l'exception des deux projets, Archiducs-Sud et Loutrier, que vous mentionnez et qui ont été lancés sous la législature précédente, aucun projet ne verra le jour avant les années 2020.